

LA LEXICALISATION DES PROCÈS TYPIQUEMENT NARRATIFS  
EN FRANÇAIS ET EN ESPAGNOL

Gema Sanz Espinar  
*Universidad Autónoma de Madrid*  
*y Universidad de París X-Nanterre (GdR 113 del CNRS)*

0. INTRODUCTION

**B** IEN QUE CETTE communication ait été présentée dans la section de Linguistique Comparée, celle-ci n'est pas directement notre domaine de recherche. Cependant, en Acquisition de Langues Étrangères (approche discursive), cadre dans lequel nous travaillons, la démarche comparatiste est utilisée couramment. C'est pourquoi nous essaierons de mettre en relief la nécessité de comparer, qui est à la base de cette discipline, au sujet précis des études du lexique des procès.

Cette approche de l'Acquisition des Langues Étrangères prend comme objet d'étude le discours produit par des apprenants de différentes langues maternelles et étrangères<sup>1</sup>. Le but est de décrire leur système linguistique en langue étrangère –L2– (i.e. leur «lecte» ou variété de langue) et l'usage qu'ils en font, ainsi que le processus d'acquisition dans le cas concret de paires de langues données (langue source – langue cible / LS – LC) pour arriver à dégager des processus généraux liés à l'acquisition d'une deuxième langue.

La démarche comparatiste en Acquisition de Langues dérive naturellement des données à analyser et de ses objectifs :

- décrire l'acquisition d'une langue étrangère (L2) par des apprenants de la même langue maternelle (L1) ou de différentes langues maternelles (L1, L1', L1''...),
- décrire le processus général d'acquisition des langues étrangères (L2, L2', L2''...).

1. Dans notre cas, des francophones apprenant l'espagnol et des hispanophones apprenant le français.

Par ailleurs, on entreprend aussi des comparaisons entre langues étrangères et langues maternelles (L1 / L2).

C'est dans les années 80 que cette approche de l'Acquisition de Langues s'est développée dans quelques universités européennes et, après un premier moment où l'on s'est intéressé exclusivement à la langue des apprenants, on a eu besoin de descriptions des langues sources et cibles afin de repérer, d'une part, l'éventuel transfert de la langue maternelle, et d'autre part, le degré d'appropriation de la langue cible. D'autant plus que la description normative des langues ne correspond pas toujours à l'usage que les natifs en font, notamment à l'oral. On a ainsi été amené à comparer la construction du discours et en langue première et en langue seconde, à trouver des modèles d'analyse appropriés pour les deux types de données.

Par «données discursives» nous entendons des productions d'apprenants et de natifs, souvent orales. Ces données sont produites dans des conditions de communication connues du chercheur et on les classe en fonction d'une typologie textuelle<sup>2</sup> sémantique : narration, description, argumentation et des sous-genres<sup>3</sup>.

L'étude de types sémantiques de textes nous permet de dégager des contraintes générales d'organisation discursive provenant, d'une part, du niveau sémantique et, d'autre part, de l'utilisation de certains moyens linguistiques.

L'objectif de ce papier est de montrer une voie pour l'étude comparée du lexique des procès utilisé dans le discours en français et en espagnol L1 et L2. Pour ce faire, nous présenterons d'abord un modèle de production discursive, à partir duquel on situera le niveau conceptuel et le niveau formel (lexical, morphologique, syntaxique et phonologique). Ces niveaux situés les uns par rapport aux autres, nous passerons en revue différentes façons d'entreprendre la comparaison du lexique des procès repéré dans des productions en français et en espagnol. Enfin, nous verrons à l'aide de quelques exemples l'ébauche d'une étude onomasiologique et sémasiologique des types de «lexicalisation» des procès typiquement narratifs.

#### 1. MODÈLE DE PRODUCTION VERBALE POUR L'ÉTUDE DU LEXIQUE DANS DES PRODUCTIONS EN LANGUE MATERNELLE (L1) ET EN LANGUE ÉTRANGÈRE (L2)

Nous partirons d'un modèle de la production verbale grâce auquel nous pourrions mieux situer les différentes comparaisons possibles entre les unités lexicales de deux langues maternelles et/ou étrangères.

Étant donné que ce qui nous intéresse ici c'est l'étude du lexique dans le discours, nous partons forcément des énoncés (produits linguistiques contenant, pour nous, au moins une proposition) que l'on doit interpréter dans son contexte. Cette

2. Nous utilisons «discours» pour référer aux types de données réelles, que l'on peut décrire à plusieurs niveaux : morpho-syntaxique, lexical, sémantique, textuel, énonciatif... «Texte» renvoie plutôt à une typologie de productions basée sur des critères sémantiques.

3. Dans notre cas, il s'agit de discours narratif : des récits oraux de fiction racontés par des apprenants hispanophones et francophones après le visionnement d'un film court-métrage de Chaplin. C'est de ce corpus que l'on tirera les exemples utilisés dans ce travail.

interprétation faisant partie de la démarche d'analyse, elle doit s'orienter d'abord vers l'analyse propositionnelle ou segmentation du discours en propositions : objets sémantico-conceptuels qui fournissent un cadre à partir duquel travailler à plusieurs niveaux, notamment lexical, morphologique, syntaxique (propositionnel et supra-propositionnel) et énonciatif. Le fait de dégager dans le discours des objets sémantico-conceptuels comme les propositions ouvre le chemin à la comparaison du lexique dans un cadre large : sémantique, syntaxique et pragmatique.

Dans le modèle de production verbale en langue maternelle de Levelt (1989) y Bock & Levelt (1994) (que nous appliquons à la langue étrangère également), on délimite plusieurs opérations linguistico-cognitives : conceptualisation, formulation et articulation.

– La *conceptualisation* d'un message renvoie à l'apparition d'une intention de communication chez le locuteur. À partir de là s'opère une sélection d'information parmi les connaissances encyclopédiques et discursives du locuteur qui débouche sur l'élaboration d'un «message préverbal»<sup>4</sup>.

– La *formulation* recouvre plusieurs sous-opérations : le choix d'unités lexicales (ce qu'on appelle ici «*lexicalisation*»), l'attribution de marques *morphologiques* et de places *syntactiques* aux unités lexicales.

– Enfin, se trouve *l'articulation* de la parole.

Nous nous centrerons, par la suite, seulement sur les deux premières.

## 2. DÉMARCHES COMPARATISTES POUR L'ÉTUDE DU LEXIQUE EN LANGUE MATERNELLE ET EN LANGUE ÉTRANGÈRE : PERSPECTIVE DISCURSIVE

Nous verrons ensuite plusieurs façons d'entreprendre la comparaison entre le lexique des procès<sup>5</sup> de deux langues (L1, L1') et/ou interlangues (L2, L2'). Le modèle de production de Levelt nous permettra de mieux situer les niveaux comparés.

### – *Comparaison formelle unité lexicale L1 – unité lexicale L1'/L2*

Au niveau de la lexicalisation, on peut opérer des comparaisons formelles entre des unités lexicales. Il peut s'agir d'une comparaison soit en fonction d'une ressemblance formelle occasionnelle, soit en fonction du même origine étymologique. Le rapprochement formel n'est pas forcément accompagné d'un rapprochement sémantique. C'est la différence entre les «mots apparentés» (*rencontrer, encontrar*) et les «faux amis» (*salir* (fr), *salir* (esp)).

Ces ressemblances (certaines ou trompeuses) se basent sur le niveau formel (de façon secondaire sur le sens), et non pas sur le niveau fonctionnel, c'est-à-dire qu'en principe, ne nous disent rien sur la différente utilisation de la même unité lexicale chez les apprenants et chez les natifs, par exemple. Il ne faut pas oublier que la présence d'un verbe dans un corpus d'apprenant ne garantit pas sa correcte utilisation, ni un sens correctement attribué.

4. Dans notre terminologie le «message préverbal» de Levelt équivaut à la conceptualisation d'une proposition.

5. Nous distinguerons «procès» (au niveau sémantique) et «verbe» (au niveau formel).

Par contre, ces comparaisons entre le lexique de deux langues peuvent nous conduire à faire des hypothèses sur les difficultés / facilités que des natifs d'une langue L1 auront au moment d'acquérir la langue cible. De même, l'analyse des unités lexicales produites effectivement par des apprenants nous confirmera ces hypothèses sur le rôle facilitateur de la forme d'une unité lexicale.

– *Comparaison sens d'une unité lexicale L1 – sens L1'/L2*

Il serait également envisageable de faire des études comparées de champs sémantico-lexicaux dans deux langues, par exemple, les verbes de mouvement en espagnol et en français. L'objectif serait donc de voir comment un même sens est rendu dans deux langues. Par exemple, le sens : «aller (une personne) dans un endroit» se rend en français par *rentrer, entrer,...*, en espagnol par *entrar, meterse...*

Une comparaison de cette sorte entre les systèmes lexicaux de deux langues est utile, dans la mesure où cela peut nous donner des pistes sur les éventuels transferts sémantiques et sur la difficulté relative des apprenants à acquérir (autant en compréhension qu'en production) des configurations sémantiques véhiculées par le lexique de la langue cible. Mais encore une fois, cela ne suffit pas pour faire une évaluation/description complète de l'acquisition qualitative d'un verbe dans une langue étrangère. Le lexique des verbes interagit avec d'autres unités de la langue : lexicales, morphologiques et syntaxiques dans des contextes communicatifs qui déterminent aussi la bonne utilisation de l'item lexical dans le discours. Il est donc nécessaire d'intégrer tout cela dans la description du lexique en L2.

– *L'usage du lexique en discours (I) : approche intégrée du lexique*

Nous décrivons l'usage du lexique en discours de deux façons : au plan de la formulation et au plan de la conceptualisation.

Au plan de la formulation, il s'agit de maintenir une approche intégrée du lexique dans le discours. Cette approche se base sur le fait qu'en discours les différents niveaux (lexique, morphologie, syntaxe) ne sont pas isolés. Ils interagissent en vue de construire un sens. Ainsi, il existe une relation entre la lexicalisation (choix d'une unité lexicale en fonction d'une conceptualisation donnée) et la morphologie et syntaxe qui l'accompagnent. Enfin cette approche «intégrée» est une approche qui focalise sur l'axe syntagmatique.

À notre avis, toute comparaison approfondie d'unités lexicales dans deux langues et/ou interlangues devra pouvoir arriver jusqu'à rendre compte de cette interrelation entre lexique, morphologie et syntaxe.

– *L'usage du lexique en discours (II) : lexique des procès dans le texte narratif*

Au plan de la conceptualisation, nous voudrions ne pas perdre de vue l'impact que le lexique a sur la construction d'un discours. Toutefois, il faut définir des paramètres qui contribueraient à une telle description de l'usage du lexique.

En ce qui concerne le lexique des procès dans le discours narratif, nous avons essayé d'établir des ponts entre lexique et discours sur la base d'une typologie sémantico-conceptuelle des textes et d'une typologie sémantico-conceptuelle des procès.

Une typologie sémantique des textes, comme celle qui dérive du modèle d'analyse textuelle de Von Stutterheim et Klein (1989), se base sur le type de référence explicitée. Ce modèle d'analyse textuelle introduit comme concept clé la *quaestio*, une question implicite qui formule l'intention principale de communication du locuteur. La *quaestio* narrative est typiquement : *Qu'est-ce qui s'est passé [pour P (un personnage)] après un moment Ti ?*

Bien que les auteurs ne fassent pas vraiment une typologie de textes, il découle de cette *quaestio* que la narration est conçue comme une succession chronologique d'événements. Ainsi, toutes les propositions dans un récit ne sont pas narratives ; seulement celles qui répondent directement à la *quaestio* et qui constituent la «trame». Les autres constituent la «structure secondaire».

Quant à la typologie sémantique des procès nous ferons mention de celle de Klein (1994), qui se base sur les caractéristiques temporelles inhérentes véhiculées par le contenu lexical des propositions en contexte :

- procès bornés intrinsèquement (*2-state lexical contents*) : *Pierre est arrivé.*
- procès événementiels non bornés (*1-state lexical contents*) : *Florence dort.*
- procès qualitatifs (*0-state lexical contents*) : *Le livre est rouge.*

Nous appelons «procès typiquement narratifs» les procès bornés intrinsèquement. Ceux-ci appartiennent le plus souvent à la trame narrative, donc se suivent en ordre chronologique. Seulement de façon occasionnelle, des procès événementiels non bornés appartiendront aussi à la trame, dans la mesure où l'on puisse, soit ajouter une borne grâce à la morphologie aspectuo-temporelle, soit reconstruire leur borne temporelle par inférence.

Dans ces deux dernières sections nous avons présenté une approche discursive nous permettant de comparer l'usage du lexique de procès. La comparaison pourra être emmenée de deux façons : par une démarche onomasiologique et par une démarche semasiologique.

### 3. ÉTUDE DE LA LEXICALISATION DES PROCÈS TYPIQUEMENT NARRATIFS (I) : DÉMARCHE ONOMASIOLOGIQUE

L'objectif général dans ce type de démarche d'analyse est de repérer des contextes sémantico-discursifs (conceptualisations) semblables à partir desquels comparer les options de lexicalisation de procès (ou de formulation) suivies par les différents locuteurs.

Nous nous sommes centrée sur la lexicalisation des procès typiquement narratifs (procès bornés intrinsèquement), afin de vérifier l'hypothèse qu'il y aurait des différences dans la distribution des schèmes de lexicalisation des procès en espagnol et en français en fonction des traits temporels inhérents au prédicat.

Une première approche des données en français et en espagnol L1 nous montre les schèmes de lexicalisations suivants, classés à partir de critères formels :

a) Les *schèmes de lexicalisation synthétiques* se construisent autour d'un seul lexème, éventuellement avec des éléments morphologiques accolés (parfois plusieurs) :

- Bases verbales nues : *aparece un policía / le policier l'arrête.*
- Bases verbales avec des éléments morphologiques annexionnés :
- Préfixés : *on relâche Charlot / ils l'emmènent* (rares en espagnol).
- Pronominaux : *se caen todos ellos / y se mete ella / elle s'enfuit / il se lève.*

b) Les *schèmes de lexicalisation analytiques* comportent un verbe et d'autres unités lexicales (les Verbes1 étant toujours en nombre restreint dans les deux langues) . Parfois ces différents procédés se combinent :

- Verbe + nom : *hay una curva / hace otra parada la furgoneta / le conductor fait un écart.*
- Verbe + adjectif : *entonces ella se queda sola / entonces le dejan solo / y la llevan a ella detenida / donc on laisse la fille libre.*
- Verbe1 causatif + verbe2 : *y entonces hace llamar a la policía / il fait venir un policier.*
- Verbe1 + «y» + Verbe2 (seulement en espagnol) : *coge y se fuma un puro.*

On peut accompagner d'études quantitatives ces répertoires de schèmes de lexicalisation, en vue de montrer le poids relatif de chaque procédé dans la lexicalisation des procès bornés intrinsèquement dans les langues étudiées.

À titre d'exemple, la préfixation en *re-* représente 10% des procès bornés intrinsèquement en français, mais seulement 1% en espagnol dans notre corpus. Les bases verbales pronominales constituent 29% dans le corpus en espagnol et 17% dans le corpus en français.

Si l'on classe les schèmes de lexicalisation selon des critères non pas formels, mais structurels (nombre d'arguments), on observe aussi des spécialisations dans les deux langues. Un balayage des propositions appartenant à la trame nous amène à classer les procès bornés intrinsèquement en procès à 1, à 2 ou à 3 arguments.

a) parmi les verbes à 2 ou 3 arguments on trouve :

- des structures actives :  
*on arrête Chaplin / al final se llevan a la chica.*
- des structures passives (seulement en français) :  
*il est embarqué par la police.*

b) verbes à 1 argument : *y se monta en el autocar / il rentre dans un restaurant.*

Les analyses de ce point de vue-là montrent encore une différence importante entre le français et l'espagnol : seulement en français les procès bornés intrinsèquement appartenant à la trame peuvent être formulés à l'aide de la voix passive.

#### 4. ÉTUDE DE LA LEXICALISATION DES PROCÈS (II) : DÉMARCHE SÉMASIOLOGIQUE

En partant des occurrences d'un même verbe utilisé par un même locuteur ou par plusieurs, on peut classer les différents contextes sémantico-discursifs où il a

été utilisé ainsi qu'étudier les choix de formulation dans chaque cas. Dans notre corpus on constate que la non-appartenance d'un procès borné intrinsèquement à la trame narrative, i.e. son appartenance à la structure complémentaire, est liée à certains procédés syntaxiques, notamment, une base verbale qui réfère à un procès borné intrinsèquement, peut se trouver faire partie de la structure complémentaire, à l'aide d'un connecteur ou de la morphologie aspectuo-temporelle.

*mientras viene (...) roba unos puros  
una casa que se estaba cayendo...*

## 5. CONCLUSIONES

En guise de conclusion, nous soulignerons la contribution des analyses comparatives au domaine de l'Acquisition de Langues. D'une part, les analyses exposées peuvent être appliquées également sur des corpus en langue étrangère. D'autre part, une vision d'ensemble des types de lexicalisations dans les deux langues maternelles nous permet de rapprocher certaines unités en fonction de leur relation sémantique et/ou formelle et/ou fonctionnelle. Ces relations déterminent différents degrés de difficulté relative dans l'acquisition de ces unités en langue étrangère. Par exemple,

<i>Encontrar</i>	– rencontrer, trouver
<i>Llevar (se)</i>	– (em)mener, ((r)em)porter, (r)apporter
<i>Caer (se)</i>	– tomber

La difficulté relative pour l'acquisition est, de façon plausible, différente dans chaque cas, d'autant plus que la relation entre ces unités lexicales n'est pas biunivoque. Ceci entraîne en plus des difficultés différentes dans l'acquisition du français comme langue étrangère par des hispanophones et dans l'acquisition de l'espagnol comme langue maternelle par des francophones.

En somme, une étude approfondie du lexique utilisé dans le discours, que ce soit en L1 ou en L2, implique la prise en charge du rôle des unités lexicales dans la construction d'un type de discours donné. Il est donc essentiel de s'appuyer sur des modèles généraux de la construction du discours aussi bien que sur des outils d'analyse qui permettent d'aborder la description du lexique dans toute sa dimension. Il est enfin nécessaire d'articuler différentes démarches méthodologiques comme celles que nous avons présentées.

## BIBLIOGRAPHIE

- ADAM, J.-M. (1984): *Le récit*. Paris: P.U.F.  
 BOCK, K. & W. LEVELT (1994): «Language production. Grammatical encoding», dans GERNSBACHER, M. A. (éd.): *Handbook of Psycholinguistics*. San Diego, 945–984.  
 CHAROLLES, M. (1995): «Cohésion, cohérence et pertinence du discours», dans TASKOWSKI DE RICK, L. & W. DE MULDER (éds): *La cohérence textuelle. Travaux de Linguistique* n°29, 125–145.

- FRANÇOIS, J. (1990): «Classement sémantique des prédications et méthode psycholinguistique d'analyse propositionnelle». *Langages* n° 100, 13-32.
- FRANCKEL, J.-J. & D. PAILLARD (1991): «Discret-Dense-Compact : vers une typologie opératoire», dans FUCHS, C. (éd.): *Les typologies de procès*. Paris: Klincksieck. («Actes et colloques XXVIII»), 103-135.
- GIVÓN, T. (1991): «Serial verbs and the mental reality of 'event': grammatical vs. cognitive packaging», CLOSS-TRAUGOTT, E. & B. HEINE, (éds.): *Approaches to grammaticalization*. Vol II: *Focus on types of grammaticalization markers*. Amsterdam: Benjamins. 81-127.
- KLEIN, W. (1994): *Time in language*. London: Routledge.
- LANGACKER, R. (1991): «Noms et verbes», *Sémantique cognitive, Communications* 53, 103-153.
- LEVELT, W. (1989): *Speaking: From Intention to Articulation*. Boston, Mass.: MIT Press.
- NOYAU, C. (1991): *Le temps dans le discours. Construction du récit*. Thèse d'habilitation. Université de Paris VIII. Vol I (chap. 1-3).
- (1997): «La granularité, traitement analytique/synthétique, segmentation /condensation des procès... Un aspect des interactions entre conceptualisation et formulation telles qu'elles peuvent jouer dans l'acquisition des langues». Papier de travail, Rencontre du Groupement de Recherche en Acquisition de Langues (GRAL-DIR), Baum-lès-Aix, 7p.
- SINGLETON, D. (coord) (1993-94): *L'acquisition du lexique d'une langue étrangère, Aile* n° 3, Automne-hiver.
- SLOBIN, D. (1991): «Learning to think for speaking: native language, cognition and rhetorical style». *Pragmatics* 1:1, 7-25.
- TALMY, L. (1985): «Lexicalisation patterns: semantic structures in lexical forms», SHOPEN, T. (éd.): *Language typology and syntactic description*. Vol III. Cambridge: Cambridge University Press, 57-149.
- VIBERG, A. (1993): «Crosslinguistic perspectives on lexical organization and lexical progression», HYLSTENSTAM, K. & A. VIGERG (éds.): *Progression & regression in language, Sociocultural, neuropsychological & linguistic perspectives*, Cambridge: Cambridge University Press, 340-385.
- VON STUTTERHEIM, C. & W. KLEIN (1989): «Referential movement in descriptive and narrative discourse», DIETRICH, R. & C. GRAUMANN (éds.): *Language processing in social context*. Amsterdam: Elsevier, 39-76.